

CREDIT D'IMPOT

POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE

Une aide pour financer vos travaux de rénovation. Depuis le mois de septembre 2014, le Crédit d'Impôt Développement Durable a changé de nom pour s'appeler le « crédit d'impôt pour la transition énergétique ». La loi de finance pour 2015 conforte les changements amorcés pour ce type d'aide à la rénovation.

Un taux unique : 30 % pour tous les travaux payés avant le 31 décembre 2015.

Pour un seul type de travaux : La réalisation d'un bouquet de travaux ne conditionne plus l'obtention du crédit d'impôt.

Eco-conditionnalité : il est obligatoire de passer par un artisan **qualifié RGE** (Reconnu Garant pour l'Environnement).

Valable pour les propriétaires occupants/ les locataires/ les occupants à titre gratuit.

Le bien peut être une maison individuelle ou un appartement : ça doit être la **résidence principale** et achevée depuis plus de 2 ans.

Dans un immeuble collectif, le crédit d'impôt peut porter sur les dépenses d'équipement commun que vous payez au titre de la quote-part correspondant à votre logement.

Cumul possible avec l'éco prêt à taux zéro : si le montant des revenus de l'année n-2 du foyer fiscal n'excède pas :

25 000 € pour une personne seule ;
35 000 € pour un couple ;
+ 7 500 € par personne à charge.

La démarche est simple : il suffit de remplir une ligne dédiée au crédit d'impôt sur la déclaration d'impôt. Il faut garder les factures qui devront être présentées sur demande de l'administration fiscale.

Lien complémentaire :

<http://www.economie.gouv.fr/cedef/economie-energie-credit-dimpot>

Info partenaire :

Connaissez-vous : l'Espace Info Energie :

Tel : **04.95.21.37.52**

Prenez un rendez-vous avec l'Espace Info Energie : ses conseillers vous apporteront leur expertise dans les domaines de la rénovation écologique des bâtiments, et notamment concernant l'isolation, le chauffage et les énergies renouvelables.



La Maison de l'Habitat Durable vous accompagne dans votre projet de construction

04.95.52.53.26 - www.habitatdurable-capa.fr

Informations – Conseils – Documentations - Orientations

Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien

